



FLASH INFOS N°10
janvier 2006

L'éditorial

L'heure est encore aux vœux, et nous ne dérogerons pas à la règle: que cette année nouvelle apporte satisfactions, sourires, petites et grandes joies, petits et grands bonheurs, à vous-mêmes et à vos enfants !

Nous espérons que la cuvée Chateaubriand 2006 sera celle d'un grand cru, riche en couleurs et plein de promesses ! Des "chantiers" sont en cours. Puissent-ils se développer de manière constructive, en lien avec tous les partenaires de l'école !

L'heure est aussi aux bilans, intermédiaires certes, puisque scolaire est notre calendrier. Les conseils de classe du premier trimestre ont eu lieu fin novembre - début décembre, et le second trimestre est déjà bien avancé: que ceux qui n'ont pas encore livré le meilleur d'eux-mêmes réussissent à corriger le tir, l'année avance à toute allure !

Une impulsion a été donnée par la Direction avec le lancement de commissions de travail (cf. 1^{er} article du Flash) dont le résultat trouvera sa place dans le Projet d'établissement qui doit être finalisé pour la fin d'année scolaire. Associez-vous et faites-nous part de vos réflexions.

Le 2^{ème} article de ce Flash a trait au transport scolaire, dossier complexe, dévoreur de temps. La responsabilité des membres du bureau a conduit certains à abandonner cette charge, tout en maintenant leurs concours. Nous travaillons avec une équipe d'avocats à trouver l'articulation qui permettra notamment de transférer la propriété des véhicules que l'APE n'a guère de raison d'assumer. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues sur la gestion de ce dossier.

Quelques remarques, côté jardin... Il nous revient que les arrivées et les départs de Strohl-Fern sont perçus diversement. Une caméra cachée ferait, dit-on, ses délices du spectacle de l'arrivée matinale. Le sujet est moins léger qu'il n'y paraît : à se garer sauvagement, nous nous exposons à une interdiction de l'accès en voiture à l'enceinte de la Villa Borghese. Comment gérons-nous alors la conduite de nos enfants jusqu'à la porte de l'établissement ?

Un mot plus riant pour conclure, qui devrait aider au dialogue sur tous ces points, et sur les autres, nombreux, qui concernent le quotidien de notre Lycée : l'APE est enfin dotée d'un téléphone ! Vous pourrez nous joindre, directement lors de la permanence du vendredi matin ou en laissant un message, au 06 441 604 526.

A noter dans vos tablettes également, le n° de téléphone de l'APEC, Association Pour les Elèves de Chateaubriand, en charge des activités péri-éducatives : 06 441 604 527.

Très cordialement à tous,

Valérie Appia,
Présidente de l'APE



- **Mise en place de Commissions de travail**

Lors du Conseil d'établissement du 27 octobre, M. Besse a présenté une politique générale de l'établissement pour l'année scolaire et annoncé la mise en place de huit Commissions de travail, associant les différents acteurs de l'établissement, dont les parents.

- Commission Aide aux enfants en difficulté : dépister et aider.
- Commission Conférences : lancer un cycle de conférences
- Commission Culture : créer le programme culturel.
- Commission Langues : réfléchir à la politique des langues.
- Commission Projet d'établissement : écrire le nouveau Projet d'établissement
- Commission Vie Scolaire : actualiser le règlement intérieur et inclure l'EPS.
- Commission Voyage : créer un mémento du Projet de voyage scolaire.
- Commission TICE* : développer le B2i* et l'utilisation du site informatique.

A ce jour, toutes ces commissions, sauf celle des langues, se sont réunies une fois et ont déjà arrêté une seconde date de rencontre. A terme, les commissions culture et conférences devraient fusionner, et toutes ont vocation à intégrer le prochain Projet d'établissement qui sera présenté en fin d'année scolaire, lors du dernier Conseil d'établissement.

Si certaines de ces commissions vous intéressent, si vous souhaitez y participer, prenez contact avec nous.

* TICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

* B2i : Brevet informatique et internet, obligatoire à l'école depuis la rentrée 2005, non appliqué à Chateaubriand, en dépit de demandes de l'APE en Conseil d'école l'année dernière.

- **Transports scolaires : une rentrée mouvementée**

Quelques nouvelles du feuilleton qui a mobilisé l'APE en novembre et décembre et dont les familles utilisatrices ont suivi les épisodes successifs.

A l'occasion d'une vérification opérée sur les conditions de transports des enfants, il est apparu qu'un certain nombre de familles qui avaient fait appel au service de transport pour leurs enfants ne s'étaient pas inscrites à l'APE.

Dans le même temps, il a été constaté, ce que la Cooperativa Chateau a admis, que le nombre d'enfants excédait, dans certains cas, la capacité prévue.

L'APE s'est alors fixé deux objectifs: obtenir, sur la base du contrat conclu avec la Cooperativa, que des moyens supplémentaires soient mis en place ; assurer la poursuite du service rendu aux parents.

Des engagements ont été pris en ce sens, et une solution temporaire, dans l'attente de l'acquisition et de la mise en service de nouveaux véhicules, a été trouvée avec l'accord et le soutien de la Cooperativa, et approuvée en Assemblée générale extraordinaire le 30 novembre dernier. Un pulmino et un bus supplémentaires, au fonctionnement identique aux autres véhicules de la Cooperativa (enfants pris et ramenés devant leur domicile, stationnement à l'intérieur de Strohl-Fern, maternelles accompagnés et repris dans leurs classes), ont dès lors été mis en service (coût mensuel de cette location temporaire: 17€ par enfant).

Ce dispositif, temporaire, de location d'un bus, fonctionnera jusqu'à la mise en circulation - processus qui peut prendre quelques semaines - de deux nouveaux bus en cours d'acquisition par la Cooperativa.

Cette augmentation de la flotte des véhicules n'impliquera pas de surcoût pour les familles durant l'année scolaire 2005 - 2006.

Que toutes les familles qui ont manifesté leur soutien en soient ici remerciées.

Notre travail se concentre désormais sur le transfert de propriété des véhicules. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier dès que nous aurons une articulation « tenant la route » à vous proposer.



- **L'APE favorable aux Conseils de classe hors temps scolaire**

Les conseils de classe du premier trimestre se sont principalement déroulés dans l'amplitude scolaire, générant des suppressions de cours qui ne sont généralement pas rattrapés. L'APE a fait connaître à la Direction son désaccord sur cet état de fait.

Les CC du 2^{ème} trimestre auront lieu du 9 au 17 mars et seront suivis le mercredi 22 mars des réunions de niveau pour les parents-délégués, organisées par l'APE.

- **L'Education nationale française a mis en place de nombreux dispositifs afin que les élèves puissent bénéficier, durant le temps scolaire, d'une pédagogie adaptée au moment opportun**

Au primaire : PPAP (Projet personnalisé d'aide et de progrès). Quelques élèves de l'école bénéficient de cette prise en charge, formalisée entre les parents, l'enseignant et le Directeur. D'autres élèves bénéficient d'un soutien plus léger, assuré par les enseignants lorsque leurs élèves ont cours d'italien.

Au secondaire : heures de remise à niveau en 6^{ème}; aide individualisée en 5^{ème} et en seconde (2 heures hebdomadaires affectées au français et aux mathématiques)...

Quelques précisions sur ces divers dispositifs du secondaire : il s'agit, dans tous les cas de figure, d'aide apportée aux élèves en ayant besoin, et en aucun cas de cours complémentaires assurés en classe entière.

- **Du soutien au primaire mais pas en français langue étrangère (FLE)**

Pour faire face aux difficultés rencontrées par certains enfants pour s'exprimer en français, un certain nombre de lycées français de l'étranger ont mis en place du soutien en FLE ou des classes d'accueil. « *L'objectif de cette classe est de permettre à des élèves non-francophones d'acquérir le français et d'en maîtriser les principales fonctions langagières : comprendre et parler, lire et écrire, dire et faire. Ces apprentissages doivent permettre aux enfants de rejoindre au fil des mois les classes ordinaires puis de suivre les programmes du système scolaire français.* » (extrait du site du lycée français de Vienne : www.lyceefrancais.at/Presentation/clin.htm)

L'AEFE (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger), organisme de tutelle du lycée, prépare une note sur ce sujet. Elle devrait donner des éclairages précis sur les types de soutien à mettre en place pour des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle, a fortiori la langue parlée à la maison, et dont l'environnement linguistique en dehors de l'école n'est pas le français.

- **Remise à niveau en français et en maths en 6ème : début d'amélioration**

L'année dernière, les élèves pouvaient bénéficier d'une heure de remise à niveau en français, et en français langue étrangère (FLE). En revanche, rien n'était proposé en maths. Cette année, la Direction a partiellement tenu compte du message de l'APE: la remise à niveau en maths est intégrée. Elle est cependant proposée une semaine sur deux, ce qui peut s'avérer insuffisant pour des enfants en difficulté. Quant au français, seul le soutien FLE est assuré.

L'APE estime que l'accent doit être porté sur l'aide en début de collège, selon l'adage « le plus tôt, le mieux ».

- **Langues**

Le financement d'un laboratoire de langues à Malpighi pour le secondaire est budgétisé, début de fonctionnement à la rentrée prochaine.



➤ **Italien au secondaire**

La Commission langues se réunit fin janvier. L'italien y aura une grande part.

Satisfaction globale du côté du primaire où une souplesse certaine permet d'intégrer les élèves dans des groupes qui leur conviennent et les font progresser.

Quelques insatisfactions demeurent au secondaire.

Actuellement, la convention culturelle franco-italienne implique que tout élève italien ou binational, sauf dérogation exceptionnelle (« nulla osta ») est, de facto, affecté en ILM (italien langue maternelle), quelle que soit sa maîtrise de la langue ou de la littérature. Ce dispositif a notamment deux objectifs :

- permettre l'intégration, en cours de scolarité, dans un établissement italien sans être « déphasé » ;
- accéder à l'université italienne en ayant un socle de connaissances commun avec celui des établissements italiens.

A partir de la 6^{ème}, les cours ILM s'apparentent davantage au contenu des cours de français qu'à celui des cours de langues et, à ce titre, sont le plus possible en phase avec les cours d'italien dispensés dans un établissement italien. A partir de la 3^{ème}, ce sont des cours de littérature italienne (auteurs et œuvres étudiés de manière chronologique).

Trois groupes ILM fonctionnent par niveau, absorbant environ 70% des effectifs. Cela représente des groupes d'un peu plus de 25 élèves, ce qui laisse peu de places pour des candidats non-italiens... Or, certains d'entre eux, en particulier les résidents de manière durable ou permanente en Italie, sont à-même de suivre ces cours. Cependant, après avoir suivi un enseignement ILM au primaire, ils se retrouvent à leur entrée en 6^{ème}, sauf exception, en ILE (italien langue étrangère) où certains élèves n'ont qu'une à deux années d'apprentissage de l'italien.

Le fait que Chateaubriand fonctionne à plusieurs vitesses selon les niveaux de classe ne simplifie pas la donne.

Ainsi, 6^{èmes} et 5^{èmes} disposent chacune d'un groupe débutants et d'un groupe ILE rassemblant les autres élèves / 4^{èmes} à terminales : un groupe transversal grands débutants et deux groupes ILE à chaque niveau de classe.

Deux constats :

- un élève ILM passe de classe en classe sans qu'aucune exigence de niveau soit requise. C'est l'une des ambiguïtés du problème.
- Les élèves ont passé des tests à la rentrée dont on peut supposer qu'ils devaient permettre de les évaluer et de les orienter dans l'un ou l'autre des groupes ILE. Or, leur programme est apparemment commun, leur livre de classe identique, et accessoirement conçu pour des français de France et non pour des français qui baignent dans un environnement italien. Comment justifier ce choix, alors que le primaire s'est mis depuis longtemps aux livres d'italien édités en Italie !

Précisons enfin qu'à Chateaubriand, l'italien n'a pas de statut de langue vivante (LV) avant l'épreuve du bac, les élèves non-italiens ayant alors la possibilité de le présenter en LV1, LV2 ou en option.

Le problème semble donc se concentrer notamment sur la motivation en ILM, la pertinence des groupes ILE et le fait que les élèves non-italiens ne se voient pas offrir par l'établissement la possibilité de passer des examens validant leurs connaissances.

Telles sont notamment les questions sur lesquelles la Commission devra se pencher.

L'APE, en concertation avec les enseignants d'italien, a réalisé une étude sur la Convention culturelle franco-italienne et la situation à Chateaubriand, jointe au Flash.



➤ **Anglais en élémentaire à la rentrée prochaine**

Pourquoi ? Depuis septembre 2004 des cours d'anglais sont proposés dans le cadre des Ateliers de Chateaubriand, activités péri-éducatives organisées par l'APEC. Or, la majorité des écoles de France assurent cet enseignement dans le temps scolaire depuis quelques années déjà.

Quand ? Il semblerait judicieux à l'APE que cet apprentissage soit introduit en élémentaire à partir du CE2, la maîtrise du français apparaissant comme une priorité dans un établissement où des élèves non-francophones arrivent jusqu'au CP. CP et CE1 constituent les deux années d'un cycle d'apprentissage de la lecture et de l'écrit, parallèlement au renforcement de l'oral. A introduire l'anglais avant le CE2, on risquerait de nuire à cette priorité.

Par qui ? Pour enseigner l'anglais en élémentaire, il faut y être habilité. Nombre d'écoles demandent à des professeurs du secondaire de les assurer. D'autres pistes peuvent être explorées du côté de professeurs de langue maternelle anglaise, soit par le biais d'un échange avec un établissement anglophone, soit par le recrutement, y compris d'un professeur de sport ou de musique...

Autant de points qui seront abordés en Commission langues fin janvier.

• **Frais de scolarité**

L'APE poursuit le dialogue engagé l'année dernière avec l'Etablissement et ses autorités de tutelle sur le rythme d'augmentation des frais de scolarité, très supérieurs à l'inflation. Un courrier à M. l'Ambassadeur et à l'AEFE est en préparation pour demander des clarifications sur la politique suivie en ce domaine. L'opposition des parents d'élèves à de telles augmentations a été exprimée lors de plusieurs Conseils d'établissement, ainsi qu'à travers la pétition adressée à l'AEFE par plus de 300 familles en 2005.

• **Quid des « résidus » des voyages scolaires ?**

Conformément aux engagements pris l'année dernière, en plein accord avec l'APE qui était partie prenante dans cette décision, les familles sont remboursées du « trop versé » pour un voyage scolaire dès lors que celui-ci est égal ou supérieur à 20€. En revanche, les « trop versés » inférieurs à cette somme viennent renflouer la ligne voyage de la Caisse de solidarité qui vient en aide aux familles en difficulté.

Signalons également que la Caisse de solidarité, qui est financée par les seules contributions des familles, a décidé de proposer aux familles de verser 10€ (au lieu des 8,80 € actuels). Cette contribution est facultative, annuelle, familiale, et ... bienvenue !

• **Cantines de Strohl-Fern**

Quelques mots de rappel : les menus de classe sont élaborés chaque mois par une Commission associant le Directeur de l'Ecole, le CPE (conseiller principal d'éducation), la personne chargée de la cantine à l'intendance de l'établissement, des parents de l'APE et la RCM, société en charge de la restauration scolaire.

A la rentrée 2004-2005, l'APE avait suggéré que des propositions de menus soient élaborées par les classes, cette formule présentant le double avantage de faire travailler les enfants sur la notion d'équilibre alimentaire et de les inciter à savourer avec davantage d'enthousiasme des menus qu'ils auraient eux-mêmes élaborés. Après des débuts timides, les menus de classe prennent de l'ampleur, ce dont nous nous réjouissons.

Les vastes murs des deux réfectoires constituent un lieu idéal d'exposition. L'APE a signalé que ces expos auraient tout intérêt à être tournantes et non permanentes, afin de refléter la diversité des travaux collectifs entrepris dans l'établissement.

Lors du dernier conseil d'établissement, l'APE a soulevé la pertinence de tarifs familiaux (sur le principe de -10% pour 2 enfants, -20% pour 3 enfants, -30% pour 4 enfants ?) pour la cantine. La Direction s'est montrée ouverte à cette idée. A suivre.



Le petit réfectoire a bénéficié l'année dernière de travaux d'insonorisation. En revanche, le grand réfectoire est toujours lieu de production d'un nombre de décibels important. L'APE s'en est à nouveau ouverte à la Direction, pour qu'une amélioration soit envisagée et budgétisée.

- **Inauguration de la cafétéria de Malpighi : enfin !**

Ados et parents se sont réjouis de l'ouverture de la cafétéria de Malpighi, chantier pour lequel l'APE s'est battue depuis que la mise aux normes du bâtiment a été envisagée. Or Francesco, gérant de la « cafet », nous confie sa déception : les élèves ne viennent pas en masse, certains d'entre eux ont une fâcheuse tendance à laisser des « ardoises », plus grave encore, à avoir la main un peu « leste » ou à jeter des cailloux sur les voitures qui stationnent dans la villa qui jouxte Malpighi. Résultat : un véhicule endommagé et une plainte déposée au lycée. Parlons-en avec nos « ados » et sensibilisons-les pour qu'ils se montrent responsables.

- **Travaux à Strohl-Fern : un « bloc scientifique » flambant neuf au printemps**

Nous espérons que ce projet, dont il est question depuis bientôt deux ans, serait réalisé durant l'été dernier. Les fonds du Ministère des Affaires Etrangères ayant été débloqués en septembre, l'inauguration est repoussée au printemps ou à la rentrée prochaine.

Ce bloc scientifique aura de multiples avantages : les deux laboratoires qui sont en cours de réalisation seront équipés par l'établissement de matériel permettant à tout le collège d'y suivre des cours. Une demi-salle informatique est également prévue. Dès lors, les cours de physique-chimie et de sciences et vie de la terre (SVT), assurés en demi-groupes, pourront avoir lieu en parallèle, ce qui évitera des heures de permanence aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. En outre, le fait que ces salles soient conçues en prenant en compte les programmes de 4^{ème} et de 3^{ème} pourrait permettre à ces élèves de passer deux journées entières à Strohl-Fern.

Enfin, une réouverture de l'enseignement de la technologie au collège, abandonnée il y a quelques années, pourrait judicieusement être envisagée, permettant notamment aux élèves de passer le B2i (*Brevet informatique et internet*, voir le paragraphe mise en place de commissions de travail).

- **Du côté de l'APEC**

Modification des jours de permanence : celles-ci ont désormais lieu les lundi et jeudi de 14h30 à 16h30 - Assemblée générale : 11 avril - Fête des ateliers : 27 mai

- **Fin des cours de la 4^{ème} à la terminale : vendredi 9 juin**

- **Dates probables du brevet : du 13 au 19 juin**

- **Dates des écrits du bac de première et de terminale (en annexe)**

- **Rentrée 2006 : un établissement non-fumeur**

En application des lois française et italienne, Chateaubriand deviendra un établissement non-fumeur à la rentrée.

Pour mémoire : permanence APE dans le bâtiment du Casone, au 2^{ème} étage de l'escalier situé à gauche. Heures d'ouverture : 8h30 à 10h le vendredi. Tél : 06 441 604 526
Emprunter gratuit des films français de la DVDthèque pour les adhérents.
Titres disponibles sur http://web.tiscali.it/ape_dvd

- **Liste des parents délégués au secondaire (en annexe)**